



SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 NOVEMBRE 2008

À une séance régulière tenue le lundi 3 novembre 2008, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le greffier atteste que plus de 35 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Questions découlant du procès-verbal
- 3- Approbation des procès-verbaux du 21 octobre 2008 et du 27 octobre 2008
- 4- Communications écrites au conseil
- 5- Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 6- Propositions
 - ai- Orientations du conseil municipal pour la séance du conseil d'agglomération du 4 novembre 2008 à 17 h
 - a ii- Renonciation en vertu de l'article 116.1 de la loi L.R.Q. c E-20.001
 - b- Opposition à un règlement de l'agglomération en vertu de l'article 115 L.R.Q. c E-20.001; dénonciation d'une résolution et autres
 - c- Adoption des comptes payés et à payer
 - d- Virement budgétaire
 - e- Déclaration du maire sur les finances – Échéancier de mise en œuvre du budget 2008 et du PTI – Dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats de 2 000 \$ et plus
 - f- Désignation de M. Denis Côté comme maire suppléant pour une période d'un an
 - g- Modification à la circulation : interdiction de stationnement à proximité du Campus Notre-Dame-de-Foy
 - h- Installations septiques non conformes – Mesures correctrices
 - i- Renouvellement – Assurance collective pour 16 mois débutant le 1^{er} janvier 2009
 - j- Reconnaissance du Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge par la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - k- Places attribuées en service de garde dans la région de la Capitale-Nationale
 - l- Demande de certificat d'autorisation – Désignation de l'ingénieur Denis Pinard de Génio experts-conseils
 - m- Désignation des Laboratoires d'expertises de Québec (LEQ) pour la réfection de la rue Marius-Barbeau
 - n- Désignation des Laboratoires d'expertises de Québec (LEQ) pour la réfection du 3^e Rang
 - o- Mandater Me Caroline Nadeau pour l'immatriculation d'un camion Kenworth 5 essieux
 - p- Demande de subvention de déneigement pour chemin privé
 - q- Déneigement – Chemin de la Plage-St-Laurent
 - r- L'alinéation du lot 4 191 783 sans bâtisse dessus construite au Centre routier St-Augustin inc. dans le parc industriel François-Leclerc
 - s- Ressources humaines – Nomination d'Émilien Juneau au poste de contremaître à partir du 10 novembre 2008 pour une période de six mois au Service des travaux publics
 - t- Ressources humaines – Affectation d'employés à titre temporaire au Service des travaux publics
 - u- Ressources humaines – Engagement de deux stagiaires du Barreau du Québec au Service du greffe
 - v- Ressources humaines – Embauche d'une préposée au soutien administratif au

- Service des loisirs
- w- Soutien financier à l'Institut de la Famille de Saint-Augustin-de-Desmaures
 - x- Soirée de Noël
 - y- Désignation de la firme Laforte pour la surveillance des travaux sur le prolongement de la rue de Hambourg
 - z- Adjudication du contrat pour le prolongement de la rue de Hambourg
- 7- Matière nécessitant une consultation publique
- a- Séance de consultation publique – DDM – 173, rue Pierre-Constantin
- 8- Avis de motion et projets de règlement
- a- Avis de motion – Règlement numéro REGVSAD-2008-130 ajustant les tarifs des photocopies et des services aux contribuables et abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-114
- 9- Adoption des règlements
- 10- Période de questions des citoyens (15 minutes)
- 11- Période d'intervention des membres du conseil
- 12- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1782, point no 1, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 3 novembre 2008 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que la présente réunion est considérée comme convoquée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE les membres du conseil municipal considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2- QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

POINT NO 2, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE :

Questions et commentaires du conseil concernant le procès-verbal de la séance régulière du 3 novembre 2008.



3- APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 21 OCTOBRE 2008 ET DU 27 OCTOBRE 2008

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1783, point no 3, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE : Procès-verbaux des 21 octobre 2008 et 27 octobre 2008

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De l'adoption des procès-verbaux des séances suivantes :

- Séance spéciale du 21 octobre 2008;
- Séance spéciale du 27 octobre 2008.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- COMMUNICATIONS ÉCRITES AU CONSEIL

POINT NO 4, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE :



5- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 5, séance régulière du 3 novembre 2008



6ai-ORIENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 4 NOVEMBRE 2008 À 17 H

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1784, point no 6ai, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 4 novembre 2008 et annexes

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé par le conseil d'agglomération du 4 novembre 2008 et que l'obligation pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures de l'étudier en vertu de l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations s'avère inutile puisque les recommandations, suggestions et commentaires apportés par les villes liées ne sont pas pris en considération par la Ville de Québec. Au surplus, le projet de loi no 6 qui vise à remanier les modalités de fonctionnement déficientes de l'agglomération de Québec sera bientôt mis en œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne donne aucune autre orientation à son maire pour les points prévus à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 4 novembre 2008;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réserve tous ses droits et recours dont ceux de s'opposer en vertu de l'article 115 de la loi précitée à tout règlement incompatible avec les droits, intérêts et avantages conférés dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve aussi le droit d'avoir recours aux tribunaux civils pour faire valoir ses droits compte tenu que la procédure prévue à la loi n'est pas appropriée pour solutionner les ajustements légitimement requis dans le fonctionnement de l'agglomération de Québec;

QUE cependant, le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures met toute sa confiance dans le processus enfin mis en œuvre par la ministre Normandeau visant l'établissement d'un consensus entre les intervenants de l'agglomération de Québec afin d'en venir à l'adoption d'une législation corrigeant les déficiences du système précité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6aii-RENONCIATION EN VERTU DE L'ARTICLE 116.1 DE LA LOI L.R.Q.

C E-20.001

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1785, point no 6aii, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 4 novembre 2008 et annexes

IL EST PROPOSÉ PAR :

APPUYÉ PAR :

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le conseil municipal renonce à toute opposition en vertu de l'article 116.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L.R.Q. c. E-20.001 concernant le règlement suivant :

- AUCUN

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6b- OPPOSITION À UN RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION EN VERTU DE L'ARTICLE 115 L.R.Q. C E-20.001; DÉNONCIATION D'UNE RÉSOLUTION ET AUTRES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1786, point no 6b, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCES : Séance du conseil d'agglomération du 4 novembre 2008 et annexes

(AUCUNE)

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6c- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1787, point no 6c, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCES : MVSAD-2008-815; document déposé trésorerie; factures de fournisseurs à faire autoriser par le conseil

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le paiement des comptes à payer selon la liste fournie le 31 octobre 2008 pour un montant de 687 521,76 \$;

D'entériner la liste des comptes payés en octobre 2008 au montant de 271 760,15 \$.

Total : 959 281,91 \$

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6d- VIREMENT BUDGÉTAIRE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1788, point no 6d, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT le mémoire administratif déposé et le comité plénier;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser les virements budgétaires présentés au comité plénier afin que les comptes reflètent, de manière contemporaine, aux dépenses des orientations financières du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

| Numéro | Description | Fonction | Budget original | Amendement | Budget amendé |
|---------------|---|--------------------------------------|------------------|----------------|------------------|
| 01-211-10-000 | Taxes - Général (résiduel) | Taxes sur la valeur foncière | 4 225 000,00 \$ | 170 000,00 \$ | 4 395 000,00 \$ |
| 01-211-14-000 | Taxes général (résiduel) - Agglo | Taxes sur la valeur foncière | 8 000 800,00 \$ | 150 000,00 \$ | 8 150 800,00 \$ |
| 01-211-20-000 | Taxes - Agricole | Taxes sur la valeur foncière | 57 000,00 \$ | 150 000,00 \$ | 207 000,00 \$ |
| 01-211-30-000 | Taxes - Secteur | Taxes sur la valeur foncière | 1 497 000,00 \$ | -297 000,00 \$ | 1 200 000,00 \$ |
| 01-211-60-000 | Taxes - général (immeubles non résidentiel) | Taxes sur la valeur foncière | 3 544 000,00 \$ | 786 000,00 \$ | 4 330 000,00 \$ |
| 01-221-23-000 | Ecole primaires et secondaires | Gouvernement du Québec | 384 000,00 \$ | -200 000,00 \$ | 184 000,00 \$ |
| 01-229-99-000 | Autres | Autres | 13 000,00 \$ | 27 000,00 \$ | 40 000,00 \$ |
| 01-233-10-000 | Permis - construction | Autres revenus | 65 000,00 \$ | 55 600,00 \$ | 120 600,00 \$ |
| 01-233-41-000 | Immeubles industriels municipaux | Autres revenus | 650 000,00 \$ | 350 000,00 \$ | 1 000 000,00 \$ |
| 01-241-20-000 | Confirmation de taxes | | 8 000,00 \$ | 3 000,00 \$ | 9 000,00 \$ |
| 01-247-18-000 | Divers - bibliothèque | | 100,00 \$ | 5 000,00 \$ | 5 100,00 \$ |
| 01-361-70-000 | Subvention - Ministère de la culture | Subventions gouvernementales | 66 000,00 \$ | -10 000,00 \$ | 56 000,00 \$ |
| 02-110-00-211 | Régime de retraite (part employeur) | Conseil municipal | 0,00 \$ | 9 500,00 \$ | 9 500,00 \$ |
| 02-110-00-221 | R.R.Q. | Conseil municipal | 5 000,00 \$ | -5 000,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-110-00-222 | RRQ/employés - employeur | Conseil municipal | 0,00 \$ | 5 000,00 \$ | 5 000,00 \$ |
| 02-110-00-241 | F.S.S. | Conseil municipal | 4 800,00 \$ | -4 800,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-110-00-242 | FSS/employés - employeur | Conseil municipal | 0,00 \$ | 4 800,00 \$ | 4 800,00 \$ |
| 02-110-00-261 | RQAP/Élus - employeur | Conseil municipal | 500,00 \$ | -500,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-110-00-262 | RQAP/employés - employeur | Conseil municipal | 0,00 \$ | 1 000,00 \$ | 1 000,00 \$ |
| 02-110-00-454 | Services de formation - Élus | Conseil municipal | 1 000,00 \$ | 2 500,00 \$ | 3 500,00 \$ |
| 02-110-00-690 | Autres biens non durables | Conseil municipal | 500,00 \$ | 100,00 \$ | 600,00 \$ |
| 02-130-00-141 | Rémunération - Personnel régulier | Gestion financière et administrative | 383 700,00 \$ | -43 000,00 \$ | 340 700,00 \$ |
| 02-130-00-144 | Congés de maladies - employés | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 12 000,00 \$ | 12 000,00 \$ |
| 02-130-00-145 | Jours de vacances - employés | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 17 000,00 \$ | 17 000,00 \$ |
| 02-130-00-146 | Congés fériés et mobiles - employés | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 13 000,00 \$ | 13 000,00 \$ |
| 02-130-00-148 | Congés sociaux - employés | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 1 000,00 \$ | 1 000,00 \$ |
| 02-130-00-310 | Frais déplacement du personnel-trésorerie | Gestion financière et administrative | 5 000,00 \$ | -500,00 \$ | 4 500,00 \$ |
| 02-130-00-311 | Frais de représentation Administration | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-130-00-321 | Frais de poste | Gestion financière et administrative | 20 000,00 \$ | -500,00 \$ | 19 500,00 \$ |
| 02-130-00-323 | Frais messagerie | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-130-00-331 | Téléphonie | Gestion financière et administrative | 25 000,00 \$ | 23 000,00 \$ | 48 000,00 \$ |
| 02-130-00-313 | Comptabilité et vérification | Gestion financière et administrative | 30 000,00 \$ | 40 000,00 \$ | 70 000,00 \$ |
| 02-130-00-418 | Services professionnels | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 13 000,00 \$ | 13 000,00 \$ |
| 02-130-00-454 | Services de formation - Adm. générale | Gestion financière et administrative | 5 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | 10 000,00 \$ |
| 02-130-00-522 | Entretien Réparation bâtiments et terrains | Gestion financière et administrative | 94 000,00 \$ | -55 000,00 \$ | 39 000,00 \$ |
| 02-130-00-527 | Informatique | Gestion financière et administrative | 100 000,00 \$ | -35 000,00 \$ | 65 000,00 \$ |
| 02-130-00-632 | Matériaux fabriqués - Huile à chauffage | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 25 000,00 \$ | 25 000,00 \$ |
| 02-130-00-660 | Articles de nettoyage | Gestion financière et administrative | 100,00 \$ | 500,00 \$ | 600,00 \$ |
| 02-130-00-670 | Fournitures de bureau | Gestion financière et administrative | 15 000,00 \$ | 6 000,00 \$ | 21 000,00 \$ |
| 02-130-00-690 | Autres biens non durables | Gestion financière et administrative | 1 000,00 \$ | 400,00 \$ | 1 400,00 \$ |
| 02-130-00-695 | Reclamations de dommages-intérêts | Gestion financière et administrative | 0,00 \$ | 100,00 \$ | 100,00 \$ |
| 02-130-01-951 | Répartition des dépenses communauté munic. | Gestion financière et administrative | 15 793 100,00 \$ | -15 000,00 \$ | 15 778 100,00 \$ |

| | | | | | |
|---------------|--|----------------------------------|---------------|----------------|---------------|
| 02-140-00-141 | Salaires régulier - employés | Greffé | 127 900,00 \$ | 40 000,00 \$ | 167 900,00 \$ |
| 02-140-00-310 | Frais déplacement du personnel | Greffé | 0,00 \$ | 3 500,00 \$ | 3 500,00 \$ |
| 02-140-00-454 | Frais de formation - Greffe | Greffé | 4 000,00 \$ | 3 500,00 \$ | 7 500,00 \$ |
| 02-140-00-494 | Cotisations à des associations et abonnements | Greffé | 2 000,00 \$ | 6 000,00 \$ | 8 000,00 \$ |
| 02-140-00-670 | Fournitures de bureau, imprimés et livres | Greffé | 5 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | 10 000,00 \$ |
| 02-140-01-341 | Journaux, avis publics (tous les services) | Greffé | 15 000,00 \$ | 25 000,00 \$ | 40 000,00 \$ |
| 02-140-01-419 | Autres services professionnels - Greffe | Greffé | 10 000,00 \$ | 60 000,00 \$ | 70 000,00 \$ |
| 02-140-01-526 | Entretien et réparation machineries/outillage/équi | Greffé | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-140-02-419 | Autres services professionnels (archiviste) | Greffé | 20 000,00 \$ | -5 000,00 \$ | 15 000,00 \$ |
| 02-140-03-419 | Tenue de recensement, référendum | Greffé | 50 000,00 \$ | -50 000,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-140-05-419 | Remboursement dépenses électorales | Greffé | 5 800,00 \$ | -5 800,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-160-00-141 | Rémunération - Personnel régulier (Gestion du pers | Gestion du personnel | 112 900,00 \$ | -63 000,00 \$ | 59 900,00 \$ |
| 02-160-00-144 | Congés de maladies - employés | Gestion du personnel | 0,00 \$ | 1 500,00 \$ | 1 500,00 \$ |
| 02-160-00-145 | Jours de vacances - employés | Gestion du personnel | 0,00 \$ | 3 500,00 \$ | 3 500,00 \$ |
| 02-160-00-146 | Congés fériés et mobiles - employés | Gestion du personnel | 0,00 \$ | 3 000,00 \$ | 3 000,00 \$ |
| 02-160-00-341 | Dépenses journaux et revues= Gestion du personnel | Gestion du personnel | 10 000,00 \$ | 0,00 \$ | 10 000,00 \$ |
| 02-160-00-412 | Services juridiques | Gestion du personnel | 0,00 \$ | 34 500,00 \$ | 34 500,00 \$ |
| 02-160-00-416 | Relations de travail (ensemble du personnel) | Gestion du personnel | 50 000,00 \$ | -38 000,00 \$ | 12 000,00 \$ |
| 02-160-00-454 | Frais reliés à la formation | Gestion du personnel | 1 000,00 \$ | 5 000,00 \$ | 6 000,00 \$ |
| 02-160-00-670 | Fournitures de bureau | Gestion du personnel | 1 000,00 \$ | 2 000,00 \$ | 3 000,00 \$ |
| 02-160-00-690 | Autres biens non durables | Gestion du personnel | 0,00 \$ | 1 000,00 \$ | 1 000,00 \$ |
| 02-190-00-347 | Journal de Saint-Augustin | Autres | 25 000,00 \$ | 20 000,00 \$ | 45 000,00 \$ |
| 02-190-00-454 | Services de formation | Autres | 0,00 \$ | 700,00 \$ | 700,00 \$ |
| 02-190-00-494 | Abonnements revues et journaux - Comm. | Autres | 500,00 \$ | 2 000,00 \$ | 2 500,00 \$ |
| 02-190-00-610 | Aliments, boisson, tabac - Communications | Autres | 2 500,00 \$ | 1 000,00 \$ | 3 500,00 \$ |
| 02-190-00-999 | Autres | Autres | 0,00 \$ | 100,00 \$ | 100,00 \$ |
| 02-220-00-443 | Dénégement bornes-fontaines | Protection contre les incendies | 0,00 \$ | 5 000,00 \$ | 5 000,00 \$ |
| 02-220-00-526 | Entretien et rép. bornes-fontaines | Protection contre les incendies | 20 000,00 \$ | -8 000,00 \$ | 15 000,00 \$ |
| 02-230-00-310 | Frais déplacement du personnel | Sécurité civile | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-230-00-411 | Services scientifiques et de génie | Sécurité civile | 0,00 \$ | 15 000,00 \$ | 15 000,00 \$ |
| 02-230-00-454 | Services de formation | Sécurité civile | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-230-00-610 | Aliments, boisson, tabac | Sécurité civile | 0,00 \$ | 2 000,00 \$ | 2 000,00 \$ |
| 02-281-00-690 | Autres biens non durables - fourmière municipale | Autres | 0,00 \$ | 100,00 \$ | 100,00 \$ |
| 02-320-00-141 | Rémunération - Personnel régulier (Voinie été) | Voinie municipale | 285 000,00 \$ | -50 000,00 \$ | 235 000,00 \$ |
| 02-320-00-521 | Entretien réparation infrastructures | Voinie municipale | 60 000,00 \$ | 120 000,00 \$ | 170 000,00 \$ |
| 02-320-00-625 | Matériaux brutes - Asphalte | Voinie municipale | 200 000,00 \$ | -32 000,00 \$ | 168 000,00 \$ |
| 02-320-00-640 | Pièces et accessoires | Voinie municipale | 1 000,00 \$ | 8 000,00 \$ | 9 000,00 \$ |
| 02-320-00-650 | Vêtements et chaussures | Voinie municipale | 7 000,00 \$ | -2 500,00 \$ | 4 500,00 \$ |
| 02-320-00-660 | Articles de nettoyage | Voinie municipale | 3 000,00 \$ | 1 500,00 \$ | 4 500,00 \$ |
| 02-320-00-995 | Réclamations de dommages-intérêts | Voinie municipale | 10 000,00 \$ | -8 000,00 \$ | 2 000,00 \$ |
| 02-320-10-521 | Entr. réparation infrastructures - Rural | Voinie municipale | 10 000,00 \$ | -10 000,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-320-10-526 | Entretien des ponceaux et fossés | Voinie municipale | 20 000,00 \$ | -8 000,00 \$ | 12 000,00 \$ |
| 02-320-20-526 | Entretien et réparation rues et trottoirs | Voinie municipale | 20 000,00 \$ | -20 000,00 \$ | 0,00 \$ |
| 02-320-50-526 | Entretien - signaux sans barrières (C.N.) | Voinie municipale | 10 000,00 \$ | 1 000,00 \$ | 11 000,00 \$ |
| 02-330-00-142 | Heures supplémentaires - Ent. De la neige | Enlèvement de la neige | 30 000,00 \$ | 90 000,00 \$ | 120 000,00 \$ |
| 02-330-00-321 | Frais de poste | Enlèvement de la neige | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-330-00-515 | Transport de neige | Enlèvement de la neige | 40 000,00 \$ | 200 000,00 \$ | 240 000,00 \$ |
| 02-330-00-516 | Location machineries, outillage et équipements | Enlèvement de la neige | 15 000,00 \$ | 60 000,00 \$ | 75 000,00 \$ |
| 02-330-00-525 | Entretien et réparation véhicules | Enlèvement de la neige | 0,00 \$ | 20 000,00 \$ | 20 000,00 \$ |
| 02-330-00-621 | Sable et sel | Enlèvement de la neige | 85 000,00 \$ | 60 000,00 \$ | 145 000,00 \$ |
| 02-330-00-650 | Vêtements, chaussures et acces. - Ent. neige | Enlèvement de la neige | 300,00 \$ | 2 500,00 \$ | 2 800,00 \$ |
| 02-330-00-995 | Réclamations de dommages-intérêts | Enlèvement de la neige | 10 000,00 \$ | -2 000,00 \$ | 8 000,00 \$ |
| 02-370-00-631 | Essence, diesel | Transport en commun | 140 000,00 \$ | 50 000,00 \$ | 190 000,00 \$ |
| 02-370-00-649 | Pièces et accessoires (réparation à l'interne) | Transport en commun | 125 000,00 \$ | 24 000,00 \$ | 149 000,00 \$ |
| 02-413-00-141 | Salaires régulier - employés | Réseaux de distribution de l'eau | 45 900,00 \$ | -30 000,00 \$ | 15 900,00 \$ |
| 02-416-00-141 | Salaires régulier - employés | Réseaux d'égouts | 45 900,00 \$ | -30 000,00 \$ | 15 900,00 \$ |
| 02-610-00-335 | Dépenses Internet - Dév. économique | Aménagement,urbanisme et zonage | 0,00 \$ | 4 000,00 \$ | 4 000,00 \$ |
| 02-610-00-411 | Services techniques et d'ingénierie | Aménagement,urbanisme et zonage | 12 000,00 \$ | 40 000,00 \$ | 52 000,00 \$ |
| 02-610-00-412 | Services juridiques | Aménagement,urbanisme et zonage | 3 000,00 \$ | 50 000,00 \$ | 53 000,00 \$ |
| 02-610-00-527 | Entretien et réparation ameublement/équi, bureau | Aménagement,urbanisme et zonage | 1 500,00 \$ | 30 000,00 \$ | 31 500,00 \$ |
| 02-701-50-522 | Entretien Réparation bâtiments et terrains | Activités récréatives | 4 800,00 \$ | 25 000,00 \$ | 29 800,00 \$ |
| 02-702-30-322 | Frais de fret et messageries | Activités culturelles | 0,00 \$ | 5 000,00 \$ | 5 000,00 \$ |
| 02-702-30-410 | Autres services professionnels | Activités culturelles | 14 000,00 \$ | 9 000,00 \$ | 23 000,00 \$ |
| 02-702-30-522 | Entretien Réparation bâtiments et terrains | Activités culturelles | 90 000,00 \$ | -8 000,00 \$ | 84 000,00 \$ |
| 02-702-51-341 | Dépenses journaux et revues | Activités culturelles | 8 000,00 \$ | 13 000,00 \$ | 21 000,00 \$ |
| 02-702-51-349 | Conférences de presse | Activités culturelles | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-702-51-521 | Entretien réparation infrastructures | Activités culturelles | 0,00 \$ | 500,00 \$ | 500,00 \$ |
| 02-702-51-522 | Entretien Réparation bâtiments et terrains | Activités culturelles | 20 000,00 \$ | -1 000,00 \$ | 19 000,00 \$ |
| 02-910-00-344 | Intérêts emprunt P.T.I. 2008-2009-2010 | Activités culturelles | 200 000,00 \$ | -100 000,00 \$ | 100 000,00 \$ |
| 03-610-00-721 | Achats de biens - Infrastructures | | 0,00 \$ | 700 000,00 \$ | 700 000,00 \$ |
| 03-610-00-725 | Achats de biens - machinerie/outillage/équipe. | | 350 700,00 \$ | -130 000,00 \$ | 220 700,00 \$ |

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6e- DÉCLARATION DU MAIRE SUR LES FINANCES – ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE DU BUDGET 2008 ET DU PTI – DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25 000 \$ ET LA LISTE DES CONTRATS DE 2 000 \$ ET PLUS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1789, point no 6e, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : Rapport du maire

CONSIDÉRANT la présentation de la déclaration du maire sur les finances en vue de la mise en œuvre du budget 2009 et du PTI, et le dépôt de la liste des contrats de plus de 25 000 \$ et la liste des contrats de 2 000 \$ et plus;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De prendre acte du rapport du maire concernant les éléments précités et de la diffusion dans le journal le MIM de telles informations dans le cadre de la parution du mois de novembre 2008;

QUE constat unanime soit fait que la présente déclaration effectuée conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés malgré la production des états financiers vérifiés 2006 et 2007 hors les délais administratifs proposés par le MAMR en considération de la complexité des données et non de leur disponibilité dans les délais requis.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6f- DÉSIGNATION DE M. DENIS CÔTÉ COMME MAIRE SUPPLÉANT POUR UNE PÉRIODE D'UN AN

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1790, point no 6f, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la nomination, il y a un an, de Mme Lise Lortie comme mairesse suppléante tire à sa fin;

CONSIDÉRANT QU'afin de faire bénéficier la Ville de l'expertise et du dévouement de plusieurs conseillères et conseillers au cours des prochaines années, il est adéquat de prévoir des mandats de 12 mois pour l'exercice de la charge de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville désigne M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1, à titre de maire suppléant pour une période de 12 mois ou jusqu'à ce qu'un remplaçant lui soit nommé;

QUE le conseil de ville manifeste son appréciation à Mme Lise Lortie, conseillère du district no 3, pour la période d'exercice de la charge de mairesse suppléante.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6g- MODIFICATION À LA CIRCULATION : INTERDICTION DE STATIONNEMENT À PROXIMITÉ DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1791, point no 6g, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-797

CONSIDÉRANT QU'il y a un problème d'accès pour les véhicules municipaux et d'urgence sur les rues Clément-Lockquell, Madeleine-Huguenin, William-Chapman et St-Denys-Garneau parce que les étudiants du Campus Notre-Dame-de-Foy stationnent leurs véhicules des deux côtés de la rue;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau stationnement sera disponible au stade de soccer pour le 1^{er} novembre;

CONSIDÉRANT QUE la solution la plus adéquate est l'interdiction de stationnement du lundi au vendredi de 9 h à 16 h d'un côté de la rue;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De recommander d'interdire le stationnement sur les rues ci-dessous mentionnées de 9 h à 16 h comme suit :

- ▶ Rue Clément-Lockquell : -à l'ouest de la rue de l'Hétrière
-côté sud
-jusqu'à l'intersection de la rue William-Chapman (côté ouest)
- ▶ Rue Madeleine-Huguenin : -du côté des numéros civiques impairs
- ▶ Rue William-Chapman : -du côté ouest
- ▶ Rue St-Denys-Garneau : -du côté des numéros civiques impairs entre la rue Jean-Bruchési jusqu'à la propriété sise au 169, rue St-Denys-Garneau

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6h- INSTALLATIONS SEPTIQUES NON CONFORMES - MESURES CORRECTRICES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1792, point no 6h, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-789

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation d'appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);

CONSIDÉRANT QUE les mises en demeure pour non-conformités de l'installation septique sont le résultat de plaintes ou de constats lors de travaux réalisés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les deux citoyens récalcitrants ont un tuyau de contournement allant directement au fossé ou à la rivière sans aucun traitement par le sol, par dégrillage ou quelques autres procédés de filtration;

CONSIDÉRANT QU'il y va de l'intérêt du contribuable et de la Ville que sa propriété soit conforme à tout point de vue en matière environnementale pour les motifs suivants :

- Il en coûte moins cher à la Ville pour garder ses rivières et installations saines et cette économie se reflète sur le compte de taxes;
- L'environnement du contribuable est plus sain et exempt de nuisances;
- La valeur de la propriété du contribuable est optimale donc peut être transigée sans possibilité de poursuite ou d'éviction par quiconque;
- Le contribuable peut hypothéquer sans contrainte sa propriété;
- Le contribuable peut assurer sans surprime sa propriété;
- Le contribuable peut ainsi avoir un sentiment d'équité par rapport à ses pairs contribuables qui se conforment aux normes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De proposer aux citoyens propriétaires récalcitrants de refaire les installations septiques à leurs frais et de prendre une entente avec eux pour étaler le paiement plus les intérêts afférents sur une période variant entre cinq (5) ans et dix (10) ans selon la capacité financière appréhendée des parties.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6i- RENOUELEMENT – ASSURANCE COLLECTIVE POUR 16 MOIS DÉBUTANT LE 1^{ER} JANVIER 2009

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1793, point no 6i, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCES : Rapport d'analyse des soumissions Assurance collective, Regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides, octobre 2008, Groupe financier AGA, 26; Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Régime d'assurance collective, conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009, 30 pages

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures entend renouveler l'assurance collective pour son personnel du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009;

CONSIDÉRANT les rapports présentés :

- Rapport d'analyse des soumissions Assurance collective, Regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides, octobre 2008, Groupe financier AGA, 26 pages
- Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Régime d'assurance collective, conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009, 30 pages

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, elle a adhéré à la suite des recommandations du Groupe AGA au regroupement de 94 municipalités de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides afin de profiter de la mutualité inhérente à une demande de service de cette ampleur;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre desdites soumissions, SSQ Groupe financier a déposé une soumission se reflétant en la manière suivante pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

| N.-B. : La tarification est sur une base annuelle. Rapport d'analyse des soumissions <u>Assurance collective, Regroupement de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides</u> , octobre 2008, Groupe financier AGA, 26 pages | Prime totale 2007-2008 * | Prime totale du 1 ^{er} novembre 2008 au 31 décembre 2008 inclusivement | Prime totale 2009 et als |
|---|--------------------------|---|--------------------------|
| DG, Directeur de services, contremaîtres, coordonnatrices, responsables et als | 27 366,74 \$ | 28 639,87 \$ | 22 938,51 \$ |
| | | + 4,7 %* | -19,9 %* |
| Fonctionnaires, cols blancs | 24 482,35 \$ | 38 191,02 \$ | 20 894,59 \$ |
| | | + 56,0 % | -45,3 %* |
| Employés manuels, cols bleus | 26 177,01 \$ | 35 688,78 \$ | 23 276,90 \$ |
| | | +36,3 %* | -34,8 %* |
| TOTAL | 78 026,10 \$* | 102 519,67 \$ | 67 110,00 \$ |
| Les chiffres sont en relation avec l'actuelle tarification | | + 24 493,57 \$* | -10 916,10 \$* |
| Après traitement des données et ajustements des critères de vieillissement et d'expérience. Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, Régime d'assurance collective, <u>conditions de renouvellement pour la période du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009.</u> 30 pages | | | |
| DG, Directeur de services, contremaîtres, coordonnatrices, responsables et als | 11 152,53 \$ | | 11 667,41 \$ |
| | | | +4,6 % |
| Fonctionnaires, cols blancs | 22 307,94 \$ | | 23 353,29 \$ |
| | | | +4,7 % |
| Employés manuels, cols bleus | 23 185,08 \$ | | 37 169,28 \$ |
| | | | +60,3 % |
| Total de la prime du 1 ^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 | 56 645,55 \$ | | 72 189,98 \$ |
| | | | +15 544,43 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le renouvellement de l'assurance collective de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures à la suite des recommandations du Groupe AGA et l'adhésion au regroupement de 94 municipalités de Québec-Beauce-Portneuf-Mauricie-Laurentides afin de profiter de la mutualité inhérente à une demande de service de cet ampleur;

D'autoriser le paiement des primes précitées de 72 189,98 \$ pour la période déterminée à la SSQ groupe financier à partir du 1^{er} novembre 2008 selon les modalités prévues au contrat.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6j- RECONNAISSANCE DU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE DU CAP ROUGE PAR LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1794, point no 6j, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : Lettre du 10 octobre 2008

CONSIDÉRANT QUE le conseil de bassin de la rivière Cap Rouge (CBRCR) est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'implanter la gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge;

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme se situe majoritairement sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE le 11 septembre 2008, le CBRCR adoptait à l'unanimité une résolution demandant la reconnaissance de leur association comme partenaire selon la politique de reconnaissance et de soutien aux associations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De reconnaître le conseil de bassin de la rivière Cap Rouge (CBRCR) comme association partenaire selon la politique de reconnaissance et de soutien aux associations actuellement en vigueur à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6k- PLACES ATTRIBUÉES EN SERVICE DE GARDE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1795, point no 6k, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : Lettre du 14 octobre 2008

CONSIDÉRANT QU'une entente de collaboration entre la CRÉ et le ministère de la Famille et des Aînés a été conclue en janvier 2008 afin de procéder à l'identification des besoins spécifiques de la région et à la recherche de solutions en vue d'augmenter l'accessibilité des services de garde éducatifs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) a fait appel aux CRÉ de chaque région afin de favoriser la complémentarité et l'efficacité de ses interventions ainsi qu'une répartition appropriée des dix-huit mille (18 000) nouvelles places au Québec, dont le développement est prévu d'ici 2012;

CONSIDÉRANT QUE l'une des recommandations les plus importantes du rapport prévoit l'attribution d'un nombre minimum de mille (1 000) places à contribution réduite à la région de la Capitale-Nationale dès cette année puisque la région fait face à un véritable *boom* des naissances;

CONSIDÉRANT QU'une autre des recommandations était d'attribuer des places en collaboration avec un comité aviseur, mis sur pied par la CRÉ et qui aurait comme mandat d'analyser les projets et d'aviser la ministre sur ceux à retenir;

CONSIDÉRANT QUE la ministre, unilatéralement et sans s'adjoindre de comité aviseur, a attribué seulement huit cent quarante-neuf (849) places pour la région de la Capitale-Nationale, sur les dix-huit mille (18 000) places supplémentaires pour le Québec;

CONSIDÉRANT QUE de l'avis de la CRÉ et de ses partenaires, dont la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures fait partie intégrante, ce nombre est largement insuffisant pour combler les besoins de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avec la répartition projetée disposera seulement de trente-neuf (39) places supplémentaires, et ce, en 2010;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De dénoncer à la ministre Michelle Courchesne de la grande déception de la Capitale-Nationale quant au nombre de places qui lui ont été attribuées ainsi qu'à l'absence de concertation avec la CRÉ dans le processus d'attribution desdites places;

De proposer un nouveau dialogue pour augmenter le nombre de places et ainsi mieux combler les besoins criants de la région de la Capitale-Nationale, plus particulièrement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures qui est en plein essor et reçoit beaucoup de jeunes familles.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6l- DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – DÉSIGNATION DE L'INGÉNIEUR DENIS PINARD DE GÉNIO EXPERTS-CONSEILS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1796, point no 6l, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'à chaque période printanière des maisons sont inondées vu un problème de canalisation d'un ruisseau situé sur le chemin du Lac et le chemin de la Butte, mais qu'un certificat d'autorisation de l'environnement est requis pour effectuer les travaux de correction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser par copie certifiée conforme du greffier de la présente résolution la firme Génio experts-conseils, par l'intermédiaire de l'ingénieur M. Denis Pinard, à soumettre la demande du certificat d'autorisation de l'environnement, conformément aux articles 32 et ss. au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour le dossier mentionné en préambule;

De mandater la firme Génio experts-conseils à fournir, à la fin des travaux de correction du ruisseau, une attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, s'abstient du vote et de la discussion.



6m-DÉSIGNATION DES LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC (LEQ) POUR LA RÉFECTION DE LA RUE MARIUS-BARBEAU

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1797, point no 6m, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-804

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la rue Marius-Barbeau débutent vers le 3 novembre et nous devons assurer une surveillance de la qualité des matériaux utilisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate la firme L.E.Q. afin d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux utilisés sur le chantier de la rue Marius-Barbeau.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6n- DÉSIGNATION DES LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC (LEQ)
POUR LA RÉFECTION DU 3^E RANG**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1798, point no 6n, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-806

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection du 3^e Rang débutent vers le 3 novembre et nous devons assurer une surveillance de la qualité des matériaux utilisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures mandate la firme L.E.Q. afin d'assurer le contrôle qualitatif des matériaux utilisés sur le chantier du 3^e Rang.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



**6o- MANDATER ME CAROLINE NADEAU POUR L'IMMATRICULATION D'UN
CAMION KENWORTH 5 ESSIEUX**

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1799, point no 6o, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'en juillet 2008, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures faisait l'acquisition d'un camion de marque Kenworth;

CONSIDÉRANT QUE ledit camion est présentement immatriculé trois (3) essieux et que la Ville prévoit acquérir un « trailer » qui rendra l'immatriculation déficiente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit immatriculer son véhicule cinq (5) essieux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit immatriculer d'autres véhicules de sa flotte;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner Me Caroline Nadeau comme mandataire et signataire de tous les documents afférents à la Société de l'assurance automobile du Québec.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6p- DEMANDE DE SUBVENTION DE DÉNEIGEMENT POUR CHEMIN PRIVÉ

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1800, point no 6p, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures a sur son territoire plusieurs rues privées qui doivent être déneigées durant la période hivernale et qu'environ quinze d'entre elles sont à la charge des résidents;

CONSIDÉRANT QU'avant les fusions et la défusion, la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures détenait un processus d'indemnisation pour les artères privés non déneigées par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens ont fait une demande à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour que tel processus d'indemnisation soit remis en place;

CONSIDÉRANT QUE dans un souci d'équité et qu'à la suite de vérification, une telle aide aux citoyens représente environ un montant de 11 000 \$ annuellement, montant qui est largement moins coûteux que si la Ville déneigeait elle-même telles artères;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accorder une assistance financière à tout propriétaire d'un immeuble utilisé comme résidence principale et desservi par une rue privée cadastrée sur laquelle la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ne donne pas le service de déneigement, et ce, pour aider au déneigement de cette rue;

Cette aide financière sera accordée sur demande du propriétaire et équivaldra à un montant de 175 \$ annuellement. Pour être valide, la demande doit être soumise au Service des travaux publics au plus tard le 30 juin suivant la période hivernale concernée sous justification.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6q- DÉNEIGEMENT – CHEMIN DE LA PLAGE-ST-LAURENT

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1801, point no 6q, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-813

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du chemin de la Plage-St-Laurent se veut un travail très difficile à réaliser à cause du degré de priorité d'intervention et des conditions particulières de la rue. À la suite de l'expérience de la saison dernière, nous avons jugé bon offrir en soumission publique le travail de déneigement de cette rue;

CONSIDÉRANT QUE sept (7) soumissionnaires ont demandé les documents de soumission et malheureusement, aucun n'a soumissionné pour réaliser ledit travail. Ce piètre résultat nous a poussés à entreprendre des négociations avec la firme Henri Labbé et fils, notre entrepreneur en déneigement actuellement à contrat pour le secteur des Bocages. Aucune entente n'a été possible;

CONSIDÉRANT QUE le seul autre entrepreneur sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures à avoir demandé le devis étant Déneigement Gaëtan Desroches, nous avons tenté une approche. Après plusieurs rencontres de négociations, nous avons pu conclure à une entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures l'entente de déneigement intervenue entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et Déneigement Gaëtan Desroches pour un contrat d'une durée de trois (3) ans pour un montant de 23 500 \$ en 2008-2009, 24 675 \$ pour 2009-2010 et 25 900 \$ pour l'année 2010-2011, à cela s'ajoutent la TPS et la TVQ.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6r- L'ALIÉNATION DU LOT 4 191 783 SANS BÂTISSE DESSUS CONSTRUITE AU CENTRE ROUTIER ST-AUGUSTIN INC. DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1802, point no 6r, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-802

CONSIDÉRANT QUE la compagnie, Le Centre du Routier St-Augustin inc. dont le président est M. André Beaumont, a son siège social au 280, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 1W8;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie désire se porter acquéreur du lot 4 191 783 (anciennement lot # 3 553 672) lot situé en arrière de sa propriété. La compagnie, en

date du 22 septembre 2008 a signé une promesse d'achat, et en date du 30 septembre 2008 a fait parvenir une résolution par laquelle M. André Beaumont est autorisé à signer tous les documents relatifs à la transaction;

CONSIDÉRANT QUE le terrain à être vendu a une superficie globale de 2 821,7 mètres carrés (30 372,5 pi.ca.). Le lot 4 191 783 fait partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE la photo aérienne du terrain à être vendu démontre que l'acquisition du lot permet à la compagnie d'avoir dans la partie sud de sa propriété une ligne latérale de lot rectiligne, donc une superficie de terrain rectangulaire plus grande. L'acquisition du lot permet à l'entreprise de s'assurer des espaces nécessaires pour l'expansion future de ses activités dont l'investissement global sera 75 931,95 \$;

CONSIDÉRANT QUE la vente se fait à 26,91 \$ du mètre carré pour un montant global de soixante-quinze mille neuf cent trente un dollars et quatre-vingt-quinze cents (75 931,95 \$). La compagnie en date du 26 mars 2008 a donné un acompte de 7 300 \$ non remboursable mais déductible du coût global de la transaction;

CONSIDÉRANT QUE le certificat du prix de revient de la trésorière fait état d'un prix de (2,30) \$/m² et la fiche de propriété fait état d'un prix d'évaluation de 6,46 \$/m²;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'accepter, la promesse d'achat de la compagnie Le Centre du Routier St-Augustin inc. ayant siège social au 280, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, (Québec) G3A 1W8 sur le lot 4 191 783 sans bâtisse dessus construite d'une superficie de 2 821,7 m² du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

D'accepter la vente au prix de 26,91 \$/m² pour un montant total de 75 931,95 \$. L'acompte de 7 300 \$ déjà reçu devant être déduit de ce montant lors du paiement final à la signature du contrat notarié;

De joindre à la résolution, le certificat de la trésorière attestant le prix de revient de l'immeuble;

D'autoriser M. Marcel Corriveau, maire, et Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier, à signer l'acte de vente avec le notaire du client.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6s- RESSOURCES HUMAINES – NOMINATION D'ÉMILIE JUNEAU AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À PARTIR DU 10 NOVEMBRE 2008 POUR UNE PÉRIODE DE SIX MOIS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1803, point no 6s, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT la nouvelle structure du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Émilien Juneau est à l'emploi de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures depuis maintenant plusieurs années et a une expertise enviable dans le domaine du déneigement des artères de notre ville;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci a démontré un fort intérêt pour exercer la fonction de contremaître pour la période hivernale, ce qui lui permettra de faire une transition avant de prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers ont eu lieu avec le syndicat représentant M. Émilien Juneau et les représentants de la Ville pour sa désyndicalisation ainsi que pour les modalités qui régiront les conditions salariales de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer M. Émilien Juneau contremaître du Service des travaux publics du 10 novembre 2008 jusqu'au 15 avril 2009 avec un droit de retour dans ses anciennes fonctions jusqu'à échéance de la convention collective qui régit les conditions de travail des employés manuels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

De rédiger un contrat de travail correspondant en tout point aux pourparlers ayant eu lieu avec M. Juneau et les représentants de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures dont des modalités restent à être définies plus clairement.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6t- RESSOURCES HUMAINES – AFFECTATION D'EMPLOYÉS À TITRE TEMPORAIRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1804, point no 6t, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-814

CONSIDÉRANT QU'après avoir fait un inventaire complet des travaux à réaliser dans les prochaines semaines, l'engagement de deux employés temporaires nous permettraient de finaliser nos travaux de préparation à l'hiver;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de devancer de trois semaines l'engagement de journaliers temporaires pour cette période. Ces deux employés temporaires feront partie de notre équipe pour l'hiver prochain;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De nommer M. Michel Richard et M Denis Juneau au poste de journalier à titre d'employés temporaires au Service des travaux publics selon les modalités prévues à la convention collective.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6u- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE DE DEUX STAGIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC AU SERVICE DU GREFFE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1805, point no 6u, séance régulière du 3 novembre 2008
RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le stage de Mme Cindy Lafrenière est terminé depuis une semaine. Un nouveau stagiaire doit être désigné dans l'intervalle pour une période de six mois. Il s'agit de Mme Karine Gingras Royer. Les fonctions du stagiaire consistent à apprendre les rudiments de la profession d'avocat tout en œuvrant à la Cour municipale et dans les divers dossiers de droit municipal, du travail, administratif et d'autres qui peuvent lui être soumis lors d'une période de six mois. La stagiaire bénéficie, pour ce faire, du support d'un maître de stage et de deux évaluations sommatives menant éventuellement à la pratique de la profession d'avocat;

CONSIDÉRANT QUE le stage permet principalement de former des avocats de manière optimale. Le stage permet au maître de stage de bonifier les processus du service par un échange constant sur leur validité et efficacité. En outre, les stagiaires sont au fait des dernières théories juridiques provenant des facultés de droit;

CONSIDÉRANT QUE la désignation d'un stagiaire permet des économies importantes pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures notamment à la Cour municipale où les honoraires de firmes externes avoisinent 125 \$ à 175 \$ de l'heure sans compter les autres vacations et interventions juridiques ou autres faites sous la supervision du maître de stage;

CONSIDÉRANT QU'en outre, les stagiaires deviennent avocats et constituent progressivement un réseau de contacts avantageux pour la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures soumises deux stagiaires se sont démarquées et qu'en cours de stage; l'enseignement de la matière assimilée est bénéfique pour le stagiaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De désigner Mme Karine Gingras Royer, comme stagiaire du Barreau du Québec, pour une période de six mois qui a débuté le 27 octobre 2008 selon les mêmes modalités que pour les stagiaires précédents;

De désigner Mme Jessie Pelletier, comme stagiaire du Barreau du Québec, pour une période de six mois qui débutera vers le 5 janvier 2009 selon les mêmes modalités que pour les stagiaires précédents.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6v- RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UNE PRÉPOSÉE AU SOUTIEN ADMINISTRATIF AU SERVICE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1806, point no 6v, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'un appel de candidatures a été lancé le 21 octobre 2008 portant le numéro AOCVSAD-2008-088 et se terminant le 5 novembre 2008 afin de remplacer le poste de préposé au soutien administratif au Service des loisirs avant le départ de Mme Cynthia Carrier en congé de maternité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats ont été rencontrés par les représentants de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures avant la fin du concours vu le besoin urgent de remplacer Mme Carrier au poste de soutien administratif au Service des loisirs;

CONSIDÉRANT QU'une candidate remplit les critères de sélection fixés par la Ville, détient une expérience pertinente et est disponible à débiter le plus rapidement possible;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'embaucher Mme Johanne Lesage au poste temporaire de préposée au soutien administratif au Service des loisirs durant le congé de maternité de Mme Cynthia Carrier qui doit débiter sous peu;

Cet engagement est conditionnelle jusqu'au 5 novembre 2008, date de fermeture du concours.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6w- SOUTIEN FINANCIER À L'INSTITUT DE LA FAMILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1807, point no 6w, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : lettre du 21 novembre 2008 et présentation du concept

CONSIDÉRANT QUE l'Institut de la famille met en œuvre un concert de Noël le samedi 6 décembre 2008 à l'Église Saint-Yves;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser des crédits de 200 \$ pour un carte d'affaires double format, publicité à l'intérieur du programme pour cet organisme qui met en œuvre des activités compatibles avec les orientations, valeurs et fins municipales de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et ses contribuables dont plusieurs contribuent, participent et bénéficient de l'activité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6x- SOIRÉE DE NOËL

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1808, point no 6x, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE la soirée de Noël 2008 des employés municipaux se déroulera le vendredi 28 novembre 2008;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser la tenue de telle soirée et d'y allouer des crédits de 5 000 \$ en partenariat avec le club social L'Unique.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6y- DÉSIGNATION DE LA FIRME LAFORTE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU PROLONGEMENT DE LA RUE DE HAMBOURG

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1809, point no 6y, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : Offre de service datée du 28 octobre 2008

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforte a élaboré les plans et devis pour la prolongation de la rue de Hambourg et s'est chargée de l'ingénierie complète du projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforte inc. a proposé une offre de service pour la surveillance des travaux à être réalisés dans les semaines à venir;

CONSIDÉRANT QUE la firme Laforte inc. était la firme d'ingénieurs lors de la première phase de construction de la rue de Hambourg et a une très bonne connaissance du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires sont de 22 150 \$, taxes en sus, pour les services professionnels proposés dans le document expédié le 28 octobre 2008 au complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier, à signer le contrat de services professionnels avec la firme Laforte pour la surveillance des travaux lors du prolongement de la rue de Hambourg avec des honoraires professionnels de 22 150 \$ tel que défini dans l'offre de service expédié au complexe municipal.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6z- ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DE HAMBOURG

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1810, point no 6z, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2008, il y a eu ouverture des soumissions pour le prolongement de la rue de Hambourg;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres. Les soumissionnaires étaient les suivants : Excavation Jos Pelletier, Construction et Pavage Portneuf, Excavation Marcel Fréchette inc., Intercité Construction Itée et les Entreprises PEB Itée;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions étaient toutes conformes aux demandes et exigences;

CONSIDÉRANT QUE les prix des soumissions étaient les suivants :

- Excavation Jos Pelletier pour un montant de 1 039 460,29 \$, taxes comprises;
- Construction et Pavage Portneuf pour un montant de 1 008 779,29 \$, taxes comprises;
- Les Entreprises PEB Itée pour un montant de 940 495,95 \$, taxes comprises;
- Excavation Marcel Fréchette inc. pour un montant de 871 198,09 \$, taxes comprises;
- Intercité Construction Itée pour un montant de 953 555,99 \$, taxes comprises;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Marcel Fréchette inc. pour un montant de 871 198,09 \$, taxes comprises;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt portant le numéro REGVSAD-2008-100 au montant de 726 000 \$ a été autorisé par le MAMR le 6 octobre 2008, règlement qui devait couvrir amplement les frais du projet préalablement estimé, mais qui en cours de route a été bonifié, d'où la naissance de l'écart décelé;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier à cet écart, les articles 488.1 et 488.2 de la Loi sur les cités et villes L.R.Q. chapitre C-19 permettent à la Ville d'affecter au comblement de l'écart un montant provenant de son fonds général (488.1 LCV), qui est l'option privilégiée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures sur celle d'entamer un nouveau processus de demande de règlement d'emprunt auprès du MAMR (art. 488.2 LCV) qui demeure une alternative réelle en fonction des crédits disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'octroyer le contrat de prolongation de la rue Hambourg à la compagnie Excavation Marcel Fréchette inc. pour un montant de 871 198,09 \$, taxes comprises;

De prendre le montant de l'écart à combler à même le fonds général, sous l'attestation des fonds nécessaires par la trésorière et en parallèle de mettre en œuvre le processus de demande de règlement d'emprunt au MAMR si tel était requis.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- MATIÈRE NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE



7a- SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – DDM – 173, RUE PIERRE-CONSTANTIN

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1811, point no 7a, séance régulière du 3 novembre 2008

RÉFÉRENCE : MVSAD-2008-790

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre réputée conforme l'implantation d'un garage annexé, sans ouverture dans le mur latéral extérieur, avec une marge latérale de 1,05 mètre du côté du 177, rue Pierre-Constantin au lieu du minimum requis de 1,5 mètre, tel qu'exigé au Règlement de zonage no 480-85;

CONSIDÉRANT QU'à titre d'effet, il y aurait réduction de 0,45 mètre de la marge latérale du côté ouest pour un garage adossé à l'habitation, soit l'empiètement d'une superficie de ± 3,4 m² du plancher dudit garage;

CONSIDÉRANT l'impact relatif pour la jouissance du droit de propriété du 177, Pierre-Constantin avec la réduction de la marge latérale du garage annexé affectant le dégagement entre les constructions voisines;

CONSIDÉRANT QUE le préjudice pour le requérant lié à l'impossibilité d'implanter un garage annexé conforme à la réglementation municipale ne distingue pas à priori d'autres propriétés sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE nonobstant l'absence d'alternatives possibles pour la construction d'un garage annexé conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE faire droit à la présente demande comporte des risques d'effet d'entraînement pour des demandes similaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De refuser la demande de dérogation mineure sur le lot 3 055 445 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, pour rendre réputée conforme du côté ouest, une marge latérale minimale à 1,05 mètre, pour une superficie de plancher n'excédant pas 3,4 m², d'un garage annexé à l'habitation unifamiliale existante.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



8- AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENT



8a- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-130 AJUSTANT LES TARIFS DES PHOTOCOPIES ET DES SERVICES AUX CONTRIBUABLES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-114

AVIS DE MOTION NO AMVSAD-2008-130, point no 8a, séance régulière du 8 septembre 2008

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-130

Avis de motion est, par les présentes, donné par Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un Règlement numéro REGVSAD-2008-130 ajustant les tarifs des photocopies et des services aux contribuables et abrogeant le Règlement numéro REGVSAD-2008-114.



9- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

POINT NO 9, séance régulière du 3 novembre 2008



10- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (15 MINUTES)

POINT NO 10, séance régulière du 3 novembre 2008



11- PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

POINT NO 11, séance régulière du 3 novembre 2008



12- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2008-1812, point no 12, séance régulière du 3 novembre 2008

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4

ET RÉSOLU PAR : le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance de ce 3^e jour du mois de novembre 2008 à 20 h 45 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Marcel Corriveau, maire

Me Jean-Pierre Roy, directeur général et greffier